



A Liège (Ans), le 29/03/2018 :

Coût et impacts des normes énergétiques (PEB) sur les valeurs immobilières.

Par Luc Hamoir, géomètre-expert, expert en assurances, professeur d'expertise immobilière, assisté d'un spécialiste PEB Jérôme Collette.

Durée de la formation : 4 heures

Accréditation FSMA: 2 points pour les courtiers d'assurance
Agréation IPI: 3 points pour les agents immobiliers (voir site EDUX)
Agréation Conseil Fédéral: 4 points pour les géomètres
Ordre des architectes : 3 points pour les architectes



Profitez des chèques-formation et ne payez que 90€ HTVA!

Contenu de la formation :

- Fonctionnement énergétique d'un bâtiment résidentiel (notions de base)
- Normes et performances énergétiques
 - o Contextualisation- Réglementation- Outils
 - o Normes PEB actuelles et futures
- Présentation et illustrations des différents types de travaux visant à améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment :
 - o Isolation
 - o Ventilation
 - o Chauffage/Eau chaude sanitaire (ECS)
 - o Énergies renouvelables
- À travers 2 cas pratiques : Lecture d'un Certificat énergétique PEB, explication des indicateurs (résultats) et informations disponibles sur les travaux PEB
- Évaluation de l'impact des travaux PEB du bâtiment sur sa valeur immobilière (méthode de calcul spécifique)

Acquis prévus par la formation :

- Situer la réglementation PEB dans son contexte actuel et futur
- Comprendre les notions de base du fonctionnement énergétique d'un bâtiment
- Pouvoir identifier et caractériser les différents types de travaux visant à améliorer les performances énergétiques du bâtiment (isolation, ventilation, chauffage-ECS, énergies renouvelables)
- Pouvoir lire et comprendre un certificat énergétique PEB (bâti existant et neuf résidentiel)
- Savoir exploiter rapidement ce dernier en vue d'en retirer les informations utiles à l'évaluation immobilière du bâtiment
- Savoir utiliser une méthode standardisée d'évaluation immobilière (valeur de reconstruction) fournie dans le cadre de la formation

Remarque pour les courtiers d'assurance :

Cette formation entre partiellement dans le cadre de l'article 270 §1 et est conforme aux nouvelles règles de conduite pour les intermédiaires d'assurances (article 277 de la loi du 4 avril 2014) ; branches 8 et 9.

Copyright 2018:

Cette formation, son contenu et le syllabus ont été créés et réalisés par Luc Hamoir; toute reproduction ou utilisation professionnelle est interdite sans l'accord express et écrit de l'auteur.

Inscrivez-vous à l'adresse suivante: www.gexham.be

De 13h à 17h

[Plan d'accès](#)

Coordonnées de paiement: BE85 001-7059590-06